

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 09 septembre 2026 à 18 h 30
Date de convocation 01 octobre 2026

Le **07 octobre 2026** à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 03 septembre 2026 par le Maire, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M Jean Pierre HAILLARD, le Maire.

Étaient présents : Jean-Pierre HAILLARD, André DUFOUR, Maud LASNON, Alain FAUDEUX, Catherine LECLERC, Sébastien CANIVET, Matthieu GUERANDEL, Julie INGELAERE, Sylvain BILLON, Sabrina COUTANT, Céline LASNON, Céline VANDAMME, Marjolaine BRUNEAU, Emilie BARGE, Christian BOIDIN.

Absent excusé :,

La séance est déclarée ouverte à 20 h 30. Mme Céline LASNON a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV de la dernière séance
- Délibération : désignation référent militaire
- Délibération : désignation référent Eure Normandie Numérique
- Délibération : révision commission de contrôle des listes électorales
- Délibération : révision des commissions internes
- Délibération : débat en matière de protection sociale complémentaire
- Délibération : réfection enduit pignon logement 14 rue du Neubourg
- Délibération : devis clôture terrain face au citysport
- Délibération : convention EPFN
- Délibération : décision modificative au budget selon vote des précédentes délibérations
- Questions diverses

SIGNATURE DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL

Les membres du Conseil Municipal approuvent et signent le PV de la réunion du 09 septembre 2026.

M Grégory STEIN et M Alexandre TOUSSAINT ont donné leur démission. Nous accueillons les suivants de liste qui intègrent le Conseil municipal : Mme Emilie BARGE et M Christian BOIDIN

DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE (DELIBERATION 2026-S11-D1)

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'à la suite de la démission de M STEIN, il convient de nommer un nouveau correspondant défense auprès du Ministère des armées.

Le Conseil municipal de Gauville la Campagne, après en avoir délibéré désigne Monsieur Christian BOIDIN, correspondant défense auprès du Ministère des armées.

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SYNDICAT MIXTE OUVERT EURE NORMANDIE NUMERIQUE (DELIBERATION 2026-S11-D2)

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'à la suite de la démission de M STEIN, il convient de nommer un nouveau représentant de la commune au syndicat Eure Normandie Numérique.

Le Conseil municipal de Gauville la Campagne, après en avoir délibéré désigne Madame Emilie BARGE, représentant de la commune au syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique.

COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES (DELIBERATION 2026-S11-D3)

Suite aux démissions de M STEIN et M TOUSSAINT, il convient de reprendre la désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales.

Après discussion, la commission de contrôle des listes électorales est ainsi constituée :

Conseillers municipaux de la 1ère liste				Conseillers municipaux de la 2ème liste		
1 ^{er} titulaire	2ème titulaire	3ème titulaire	Suppléant	1 ^{er} Conseiller	2ème Conseiller	Suppléant
Matthieu GUERANDEL	Julie INGELAERE	Céline LASNON	Sébastien CANIVET	Marjolaine BRUNEAU	Emilie BARGE	Christian BOIDIN

COMMISSION INTERNE (DELIBERATION 2026–S11–D4)

M le Maire a fait un point sur les tenues ou non des commissions internes.

La commission fleurissement se plaint de n'être pas assez nombreux et de l'organisation de l'arrosage.

M le Maire recueille les commentaires sur le 1^{er} livret jugé un peu dense avec un timing à mieux respecter

Concernant le patrimoine, l'église demande des travaux qu'il faudra programmer.

Pour la collecte des bouchons, Mme Ingelaere est volontaire pour les déposer au dépôt 276 à Netreville.

Le 01 avril 2026, le Conseil municipal votait la création de ses commissions internes.

Suite à l'intégration de Mme Barge et M Boidin au Conseil municipal,

M le Maire propose de revoir la composition de ces commissions.

Les commissions communales internes sont ainsi composées des membres suivants :

COMMISSIONS INTERNES	Membre référent	Membres
Appel d'offres	JP Haillard	M Lasnon, A Dufour, S Billon, C Boidin
Bâtiments communaux, sécurité cimetière, éclairage, incendie	A Dufour	S Billon, M Guerandel, M Lasnon, M Bruneau, E Barge
Urbanisme, voirie et chemins	JP Haillard	A Faudeux, M Lasnon, A Dufour, C Boidin
Aide sociale	C Leclerc	C Lasnon, A Faudeux, S Coutant, JP Haillard, C Vandamme
Fleurissement	A Faudeux	C Leclerc, M Lasnon, J Ingelaere
Information – communication - site Internet	M Guerandel	C Vandamme, J Ingelaere, JP Haillard
Fêtes et cérémonies	S Billon	M Lasnon, J Ingelaere, A Faudeux, C Lasnon, S Coutant
Gestion du patrimoine	JP Haillard	S Billon, M Lasnon, A Dufour

DEBAT EN MATIERE DE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE (DELIBERATION 2026–S11–D5)

L'article L. 827-12 du Code général de la fonction publique oblige les collectivités territoriales et leurs établissements publics à organiser un débat sur la protection sociale complémentaire dans les six mois suivant le renouvellement de leur assemblée.

Ce débat porte sur les enjeux de protection sociale complémentaire, la nature des garanties envisagées, le niveau de participation de la collectivité et sa trajectoire, le calendrier de mise en œuvre et l'éventuel caractère obligatoire des contrats sur accord majoritaire.

Il présente des dispositifs existants au sein de la commune

- Mutuelle santé : selon convention de participation du Centre De Gestion / Mutame et Plus mais en cours de rupture à l'initiative de la Mutame et en attente d'un nouveau marché avec le CDG
- Prévoyance maintien de salaire : selon convention de participation prévoyance maintien de salaire 2023-2028 proposée par le Centre de Gestion et la MNT.

Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés, le Conseil municipal prend acte des dispositions en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux.

REFECTION ENDUIT PIGNON LOGEMENT 14 RUE DU NEUBOURG (DELIBERATION 2026–S11–D6)

Concernant la réfection du pignon du logement du 14 rue du Neubourg dont la commune est propriétaire,

M le Maire présente un devis de l'entreprise CASSOTTI pour 2 520 € TTC

Le Conseil à l'unanimité accepte ce devis

Et charge M le Maire de solliciter un fond de concours auprès d'EPN.

Une décision modificative au budget sera prise pour créditer la somme au budget.

DEVIS DE CLOTURE DU TERRAIN FACE AU MULTISPORT (DELIBERATION 2026–S11–D7)

Concernant la réalisation d'une clôture en bordure de la rue d'Aviron pour encadrer le terrain contigu au multisport sur 50 m et éviter la traversée intempestive des enfants sur la rue d'Aviron après leur ballon

M le Maire présente un devis de l'entreprise Normand Vert pour 3 780 € TTC

Mme Coutant demande si nous avons un seul devis. M Dufour répond que oui datant de début d'année 2026.

Le Conseil à l'unanimité accepte ce devis

Et charge M le Maire de solliciter un fond de concours auprès d'EPN

Une décision modificative au budget sera prise pour créditer la somme au budget.

CONVENTION EPFN

M le Maire a adressé avec la convocation à l'ensemble des conseillers un courrier présentant l'opportunité d'acquisition partielle du terrain derrière la maison face à la mairie pour 72 500 €. Cette acquisition permettrait d'engager une réflexion sur la réalisation d'un projet de résidence seniors. Le terrain serait acheté sous convention par l'EPFN avant revente au prix d'achat sous 5 ans maximum à la commune selon réalisation éventuelle du projet de résidence seniors. Une vente partielle avec la maison du terrain rue du Neubourg dont l'estimation est de 100 000 à 110 000 € pour 1000 m² pourrait financer l'achat.

Quant au projet de résidence senior, s'engage une discussion.

M Guerandel : qui s'occupera de l'entretien ?

JP Haillard : un bailleur social.

S Coutant : a-t-on la main sur le choix du locataire pour sélectionner des habitants de Gauville intéressés ?

JP Haillard, : c'est à mettre dans la convention.

C Vandamme : est-on certain de louer, est-ce un projet qui va dynamiser la commune ?

M Guerandel : les gens vont-ils quitter leur maison depuis des années pour emménager dans la même commune ?

C Leclerc : certes la commune n'est pas attractive en matière de pharmacie, médecin, transport mais ce serait des maisons adaptées au handicap.

C Vandamme : ne serait-il pas mieux d'envisager un commerce type boulangerie ?

C Leclerc : ce ne serait pas viable.

A Dufour : il serait préférable de toucher les locations

JP Haillard : il n'y a pas de subvention s'il y a un gain.

S Canivet, les éventuels résidents seront ils autonomes ?

JP Haillard : Oui

C Leclerc : un sondage peut être fait auprès de la population concernant leur intérêt sur ce projet.

M Lasnon : EPFN en général propose ses services à des gros budgets. Le plan en cours se finit fin 2026. On ne sait pas comment sera composé l'enveloppe à venir.

S Canivet : de quelle surface parle-t-on ?

JP Haillard : 1 133 m²

M Lasnon demande à mettre la vente partielle du terrain rue du Neubourg au prochain ordre du jour

JP Haillard : selon lui, même si le projet résidence seniors ne devait pas être retenu, il serait cependant judicieux d'acquiescer ce terrain.

Faute d'avoir reçu la convention EPFN, la délibération est reportée

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET (DELIBERATION 2026-S11-D8)

Pour financer et inscrire au budget

- Le devis de clôture du citystade votés ce jour par délibération 2026-S11-D7
- Le devis de réfection d'un mur votées ce jour par délibération 2026-S11-D6,

le Conseil vote à l'unanimité une décision modificative au budget comme suit :

IMPUTATION				OUVERT	REDUIT	COMMENTAIRES
SECTION	CHAP	ART	OP			
DF	011	615221			6 300	
DI	21	21312	38	3 780		Clôture terrain citystade
DI	21	21312	22	2 520		Réfection enduit 14rue du Neubourg
DF	023	023	ordre	6 300		Equilibre entre section
RI	021	021	ordre	6 300		Equilibre entre section

DIVERS.

M le Maire expose que nous avons reçu une demande de stage d'une personne en formation secrétariat mairie par le CDG. Cette personne sera accueillie du 23 novembre au 19 décembre 2026.

Un accident s'est produit avec refus de priorité au chemin vert. M le Maire propose :

- Que soient posés aux entrées de commune un panneau de rappel de la règle de la priorité à droite

Mme Vandamme et M Canivet trouvent le panneau proposé trop long à lire

- Que soit étudié pour 2027 un projet de pose de croix St André lumineuses aux priorités à droite sur la RD

Mme Bruneau invite à considérer la gêne lumineuse pour les riverains

Mme C Lasnon signale que la peinture de l'ancien stop du clos des Vergers remonte et induit en erreur

Concernant le terrain derrière le clos des Vergers occupé illégalement par les gens du voyage cet été, un courrier a été adressé aux deux propriétaires exposant les projets de travaux de bancs béton, noues, merlons et grillage à la charge de la commune et leur proposant qu'il reste à leur charge la pose d'un portail sur leur terrain. M le Maire rend compte du refus d'une des propriétaires de faire cette dépense. Il n'est en conséquence pas envisageable que la commune fasse une dépense considérable inutile puisqu'il resterait une possibilité de passage.

Toutefois, considérant le maintien des beaux jours et la présence des gens du voyage sur Aviron et craignant leur retour, il a été fait en urgence des tranchées et merlons avec autorisation des propriétaires pour 546 € TTC. Faire plus serait un coup d'épée dans l'eau.

A charge des propriétaires d'agir pour protéger leur terrain des intrusions ou d'en assumer les conséquences.

M le Maire rend compte de l'organisation de la viabilité hivernale et du plan de déneigement organisant l'intervention des agriculteurs avec les lames communales, interventions déclenchées par EPN.

M le Maire demande le compte rendu de l'organisation de la course organisée par l'ACL pour octobre rose. Mme C Leclerc informe que la Gauvilloise Rose a réuni 156 participants et collecté 1 268 € qui seront versés à l'institut du sein. M Haillard remercie tous les bénévoles pour la bonne organisation et l'EPN pour le prêt du matériel.

Le repas des aînés et les fêtes de fin d'année approchant, M le Maire demande que la commission fêtes et cérémonies se réunisse. Un colis sera composé pour les plus de 80 ans ayant l'habitude de venir et ne pouvant plus se déplacer. Baobab sera sollicité pour un devis.

M le Maire présente au Conseil une réunion le 27/11/2026 proposée entre autres par EPN sur l'IA.

M le Maire annonce une exposition à la Baronnie sur la mémoire et le patrimoine de 1914-1918 avec pour thématique les arts des tranchées.

Nous avons été saisis d'une demande d'emplacement pour camion food truck Chez Padmé pour une cuisine maison traditionnelle au feu de bois/charbon, ainsi que différents plats et recettes inspirés des cuisines du monde. Il recherche un emplacement sur un créneau en soirée, par exemple de 18h30 à 21h30/22h00, à raison d'une soirée par semaine ou selon les possibilités de la commune. Pour son installation, il aurait besoin d'un branchement électrique, destiné uniquement au fonctionnement de la friteuse et du réfrigérateur.

Une délibération concernant l'occupation du domaine public a été prise en 2019

L'article L.2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques prescrit que

« Toute occupation ou utilisation privative du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance »

Devant ce principe de non-gratuité de l'occupation privative du domaine public,

le Conseil Municipal de Gauville la Campagne avait décidé

de fixer une redevance d'occupation du domaine public de 50 € par an.

Le Conseil décide de maintenir le prix de l'occupation à 50 €

M Haillard prendra attache avec lui pour étudier l'éventualité d'une installation les vendredis soir à la mare.

M Boidin demande que soit étudiée la possibilité d'installer une chambre froide à la salle polyvalente.

Mme M Lasnon interroge sur le calendrier des travaux de la Fosse Marie.

M Dufour répond que les propositions sont en attente pour la fin d'année pour réalisation en 2028

La séance est levée à 22h45